

Image not found or type unknown



Demande de visa familial pour ayant droit de combattant

Par **moustafa**, le **08/06/2010** à **02:19**

Bonjour, mon grand-père est algérien ancien combattant pour la France il est décédé étant son petit fils puis-je demander un visa pour me rendre en France? Et en tant que tel puis-je avoir des facilités pour ce dernier? Quel sont mes droits ? En sachant que pour l'instant je vis en Algérie, j'ai en ma possession tout les justificatifs attestant cela. Dans l'attente d'une suite Maître, recevez mes remerciements anticipés.

Par **anais16**, le **12/06/2010** à **21:00**

Bonjour, la législation française actuelle n'accorde aucun droit particulier aux ayants droits d'anciens combattants. Il faudra passer par la procédure normale de visa...